

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

16 novembre 2020

Séance extraordinaire du Conseil municipal, dûment convoquée par la directrice générale adjointe, Hélène Dumais, tenue exceptionnellement à huit clos, à la Place Auckland, 22, rue de l'Église en raison de la COVID-19, le 16 novembre 2020 à 20h00, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20h30.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 12 novembre 2020 aux membres du conseil municipal par courriel.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-27

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présents à cette séance extraordinaire;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QU'à l'ordre du jour présenté dans l'avis de convocation envoyé le 12 novembre 2020 soit ajouté les points suivants :

- 17. Augmentation de la marge de crédit
- 18. Prêt temporaire
- 19. Avizo

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉROGATION MINEURE 109 BOUL FORTIER

2020-11-28

CONSIDÉRANT QU'un acte de servitude est signé entre les deux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de consultation d'urbanisme a émis une recommandation sur la dérogation mineure au Conseil;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure telle que formulée par les propriétaires du 109 boul. Fortier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMITÉ TOURISME HAUT SAINT-FRANÇOIS

2020-11-29

CONSIDÉRANT QU'il y a production d'une carte et d'un guide touristique;

CONSIDÉRANT QUE le camping et les entreprises de la municipalité ont besoin de visibilité;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de payer la contribution financière de 500 \$ au Comité Tourisme Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱ

5. REMERCIEMENTS COMITÉ CAMPING

CONSIDÉRANT QUE le comité Camping a été très sollicité au cours de l'été;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie limite les rassemblements pour souligner les remerciements;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de transmettre les remerciements au Comité Camping et de demander quel type d'événement permettrait de souligner leurs efforts une fois la pandémie sous contrôle. Une somme sera prévue au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRAVERSE DE MOTONEIGE

2020-11-30

CONSIDÉRANT l'obligation provinciale de transmettre les traverses des chemins municipaux exigée des Clubs de motoneiges;

CONSIDÉRANT l'information reçue du Club d'Auto-Neige Cookshire Inc;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'autoriser le Club d'Auto-Neige Cookshire Inc. de passer sur les chemins Théroux, Nation et Rang 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱ

7. NOMINATION D'UN ÉLU AU COMITÉ MADA MRC

2020-11-31

CONSIDÉRANT l'entente MADA conclue avec la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un élu doit être nommé sur le comité de la MRC;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de nommer Audrey Turgeon au comité MADA de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉⁱⁱⁱ

8. PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2021

2020-11-32

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage accru au camping durant la Covid-19 a nécessité une surcharge pour les bénévoles;

CONSIDÉRANT la qualité du travail des bénévoles du camping;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU de nommer le comité du camping au Prix Hommage Bénévolat-Québec 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROPOSITION POUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE

2020-11-33

CONSIDÉRANT l'offre d'un entrepreneur de déboursier un montant équivalent à celui de la municipalité;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU QUE la municipalité paye la portion du chauffage de l'église pour l'hiver 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PROTOCOLE D'ENTENTE FIMEAU

Point remis au prochain conseil.

11. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2020

2020-11-34

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour l'audit 2020 ainsi qu'une banque d'heures pour l'année 2020-2021 par Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE d'accepter cette offre de service au montant de 13 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{iv}

12. APPEL D'OFFRES PATINOIRE

2020-11-35

ANNULÉE

Point remis au prochain Conseil.

13. CHEMIN DU MOULIN DE CLIFTON

2020-11-36

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Moulin de Clifton est boueux et difficilement praticable;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Moulin de Clifton bénéficie d'une entente entre le propriétaire et la municipalité;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le maire contacte l'entrepreneur pour discuter de l'entretien du chemin du Moulin de Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ZONE ROUGE-OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

2020-11-37

CONSIDÉRANT QUE le service de prêt sans contact est autorisé par la santé publique;

CONSIDÉRANT le nombre restreint d'usagers;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de maintenir l'ouverture de la bibliothèque pour le prêt sans contact selon les directives de la santé publique et du Réseau Biblio de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. BAC COMPOST

2020-11-38

CONSIDÉRANT QUE des citoyens demandent un bac de compost supplémentaire;

CONSIDÉRANT les redevances pour les matières détournées de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a en inventaire des bacs de compost;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU QUE les bacs de compost soient distribués aux citoyens qui en font la demande;

ET que le bac additionnel soit noté au dossier du citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. PONCEAUX RANG 9

2020-11-39

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme EXP pour les relevés, plans et devis techniques ainsi que les services durant les travaux pour la réfection de deux ponceaux sur le rang 9;

CONSIDÉRANT l'urgence des travaux sur un des ponceaux;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la firme EXP pour un montant de 11 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^v

17. AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

2020-11-40

CONSIDÉRANT QUE les revenus sont affectés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des engagements de crédit;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE le maire, Yann Vallières et la directrice générale, Sarah Lévesque, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, les documents pour augmenter la marge de crédit de 250 000 \$ à 300 000 \$ avec la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vi}

18. PRÊT TEMPORAIRE

2020-11-41

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier 2019 de la municipalité a été déposé tardivement;

CONSIDÉRANT QUE ce dépôt tardif a retardé la réception des sommes prévues dans le cadre de l'aide financière accordée via le programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est de 426 356 \$;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le maire, Yann Vallières, et la directrice générale, Sarah Lévesque, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, les documents pour un prêt temporaire au montant de 426 356 \$ à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{vii}

19. PORTION NON INCLUSE DANS LE FIMEAU

2020-11-42

CONSIDÉRANT QU'un tronçon d'égouts de la rue Principale et le bouclage du réseau ne sont pas dans le premier appel d'offres pour les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont nécessaires sur cette portion des égouts de la rue Principale et sur le bouclage du réseau;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service d'Avizo au montant de 8 594 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ^{viii}

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-11-43

Il est proposé par **Pierre Blouin**

De clore la présente séance à 20h52 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Hélène Dumais, directrice générale adjointe

ⁱ Chèque posté 2020-12-03

ⁱⁱ Rés. Par courriel 2020-11-19

ⁱⁱⁱ Rés. Par courriel 2020-11-19

^{iv} Rés. Par courriel 2020-11-19

^v Rés. Par courriel 2020-11-19

^{vi} Rés. Par courriel 2020-11-17

^{vii} Rés. Par courriel 2020-11-17

^{viii} Chèque émis le 2020-12-02